



Commune de **LESCHES**
Département de Seine et Marne
Arrondissement de Torcy
Canton de Lagny-sur-Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

N°2026/25

Convocation du 15 avril 2026

Affichage du 15 avril 2026

Objet : Affectation du résultat

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril 2026 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2026, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie, en séance publique, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de **M. Nicolas LECLERE, Maire**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. LECLERE Nicolas, Mme GIBERT Christine, M. KOLOPP Alain, M. THIBAUT Jean-François, M. DEFRESNE Dominique, M. VALLÉE Simon, Mme COUELLE Valérie, M. COGNON Serge, Mme FONTAINE Agnès, Mme VAN VLAENDEREN Sophie, Mme CAVALLO Emma, Mme MARTIN Héloïse, M. GOURAUD Tristan, Mme DIGUET Géraldine et M. AGASSE Patrick.

Ont donné pouvoir : 3 (COUELLE Valérie donne pouvoir à GIBERT Christine, THIBAUT Jean-François donne pouvoir à VAN VLAENDEREN Sophie et VALLEE Simon donne pouvoir à DEFRESNE Dominique).

Absents excusés : 0

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Votants : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, M. DEFRESNE Dominique, a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement N-1 en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes, de cet exercice.
- Le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce solde en recettes de la section de fonctionnement.

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de la section de fonctionnement 2025	94 866,84 €
Résultat reporté de l'exercice 2024	449 309,92 €
Résultat de clôture à affecter	544 176,76 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de la section d'investissement 2025	416 391,22 €
Résultat reporté de l'exercice 2024	94 109,74 €
Résultat d'investissement hors RAR (001)	510 500,96 €
Restes à réaliser : dépenses d'investissement	
	0,00 €
Restes à réaliser : recettes d'investissement	
	0,00 €
Résultat d'investissement avec RAR	510 500,96 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement (002)	544 176,76 €

Nature de la décision

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Accepter la reprise du résultat 2025 du budget principal de Lesches en suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	544 176,76 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la reprise du résultat 2025 du budget principal de Lesches.

Budget primitif 2026

Le budget 2026 prévoit les grandes masses suivantes :

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles fonctionnement (réel)	866 270,52 €	640 307,52 €
Inscriptions nouvelles fonctionnement (ordre)	318 213,76 €	- €
Reprise du résultat N-1	- €	544 176,76 €
SECTION FONCTIONNEMENT	1 184 484,28 €	1 184 484,28 €
Inscriptions nouvelles d'investissement (réel)	880 485,72 €	51 771,00 €
Inscriptions nouvelles d'investissement (ordre)	- €	318 213,76 €
Opérations patrimoniales	- €	- €
Restes à réaliser N-1	- €	- €
Reprise du résultat N-1		510 500,96 €
SECTION INVESTISSEMENT	880 485,72 €	880 485,72 €
TOTAL BUDGET	2 064 970,00 €	2 064 970,00 €

1. La section de fonctionnement (hors report du résultat)

1.1. Les recettes de fonctionnement

	Voté 2025	CFU 2025	BP 2026
Impôts et taxes	425 700,00 €	500 096,81 €	470 700,00 €

Dotations et subventions	66 300,00 €	87 037	
Produits des services	45 290,00 €	53 804,15 €	45 290,00 €
Produits de gestion	40 000,00 €	45 155,66 €	35 700,00 €
Atténuation de charges (remb. maladie)	34 308,00 €	37 445,28 €	10 000,00 €
Produits financiers	10,00 €	32,72 €	10,00 €
Produits exceptionnels	- €	385 308,00 €	
Reprise sur dotations	- €	- €	10 007,52 €
TOTAL RECETTES REELLES FONC.	611 608,00 €	1 108 880,19 €	640 307,52 €

Les recettes de fonctionnement évoluent de 4,7% par rapport au BP 2025.

Le budget primitif 2026 a été construit avec le maintien des taux, seules les bases fiscales évoluent.

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. C'est pourquoi, il est prévu une provision pour dépréciation des actifs circulants qui est ajustée chaque année (dotation et/ou reprise de la provision) pour 10 k€.

Cette opération est neutre budgétairement car inscrite également en dépense de fonctionnement.

Il a été traduit une lecture prudente de l'ensemble des recettes de fonctionnement sur le budget 2026.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

	Voté 2025	CFU 2025	BP 2026	
Charges à caractère général	305 260,00 €	194 789,99 €	346 000,00 €	
Charges de personnel	356 800,00 €	345 400,95 €	349 140,00 €	
Atténuation de produits (FPIC / AC)	19 700,00 €	17 588,00 €	40 000,00 €	
Autres charges de fonctionnement	73 110,00 €	69 549,99 €	118 600,00 €	
Charges financières	1 376,42 €	1 376,42 €	1 500,00 €	
Charges exceptionnelles	300,00 €	- €	1 000,00 €	
Dotations pour dep. des actifs	1 000,00 €	- €	10 030,52 €	
TOTAL DEPENSES FONC.	757 546,42 €	628 705,35 €	866 270,52 €	€

Les dépenses de fonctionnement évoluent de +14% du BP 2025 au BP 2026.

Il a été traduite une lecture prudente de l'ensemble des dépenses de fonctionnement sur le budget 2026, au regard du contexte économique (inflation, fluides, coût des matières premières).

Une dotation pour dépréciation des actifs est provisionnée en dépense et en recettes de fonctionnement pour 10 k€. Cette opération est neutre budgétairement car elle est inscrite également en recette de fonctionnement.

2. La section d'investissement (hors report du résultat)

4.1 Les dépenses d'investissement

	Voté 2025	CFU 2025	BP 2026
Remb. emprunts	20 865,00 €	21 314,14 €	23 000,00 €
Achat matériels / travaux	724 635,00 €	63 128,08 €	856 485,72 €
Cautions	500,00 €	- €	
Remb. Taxe d'aménagement	615,00 €	614,98 €	1 000,00 €
Reports n-1	2 800,00 €	- €	
TOTAL DEPENSES RELLES INV.	749 415,00 €	85 057,20 €	880 485,72 €

Les crédits d'investissement prévus au BP 2026 comprennent notamment les opérations du SDESM (phases 1 et 2), les travaux de l'Eglise, réfection de voiries, panneaux solaires...

4.2 Les recettes d'investissement

	Voté 2025	CFU 2025	BP 2026
Annulations écritures d'investissement	- €	5 352,10 €	- €
FCTVA	40 000,00 €	32 424,73 €	41 000,00 €
Taxe d'aménagement	5 000,00 €	-€	- €
Subventions	242 233,76 €	78 363,59 €	10 771,00 €
Emprunt	64 700,00 €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES INV.	351 933,76 €	116 140,42 €	51 771,00 €

Il a été traduite une lecture prudente de l'ensemble des recettes de l'investi

Une subvention du SDESM est prévue au BP 2026 pour 10 771€.

3. La fongibilité des crédits

Le budget de la commune de Lesches applique le référentiel M57. L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Nature de la décision

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif de Lesches pour l'exercice 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Maire, Nicolas LECLERE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter de la date de notification.